

Province de Québec
Municipalité de Pierreville

Procès-verbal de la *séance RÉGULIÈRE* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *lundi 11 septembre 2017 à 19 h 30* à l'hôtel de ville, au 26, rue Ally à Pierreville.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères Denise Descôteaux et Mélanie Provencher et messieurs les conseillers Jean-Christophe Proulx, Marcel Lavoie et Michel Bélisle sous la présidence de monsieur André Descôteaux, maire, formant le quorum du conseil.

Est également présente madame Lyne Boisvert, *directrice générale*, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

01. MOMENT DE RECUEILLEMENT

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2017-09-175

Il est proposé par la conseillère *Mélanie Provencher*
Appuyée par le conseiller *Jean-Christophe Proulx*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté, tout en laissant le point, Affaires diverses, ouvert.

01. Moment de recueillement ;
02. Adoption de l'ordre du jour ;
03. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2017 ;
04. Adoption des comptes payés et à payer ;
05. Période de questions ;
06. Élections municipales — Rémunération du personnel ;
07. Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal – Amélioration d'une partie de la rue Ally, rang du Petit-Bois, rang Saint-Louis et chemin de la Coulée ;
08. Travaux d'asphaltage – Décompte final, autorisation de paiement Construction Pavage Portneuf ;
09. Fauchage des abords des routes — Demande de soumissions ;
10. Déneigement des trottoirs — Demande de soumissions ;
11. Déneigement des stationnements, secteur Notre-Dame — Demande de soumissions ;
12. Varia ;
17. Documents déposés ;
18. Rapport des rencontres des élus durant le mois ;
19. Période de questions ;
20. Levée de l'assemblée.

03. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 AOÛT 2017

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance régulière* du *14 août 2017*, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE,

2017-09-176

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par la conseillère *Denise Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de la *séance ordinaire* du *14 août 2017* et d'en autoriser la signature.

04. ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT que les membres de ce conseil ont pris connaissance de la liste des comptes au 8 septembre 2017 ;

EN CONSÉQUENCE,

2017-09-177

Il est proposé par la conseillère *Mélanie Provencher*
Appuyée par le conseiller *Marcel Lavoie*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de prendre acte du certificat de la secrétaire/commis-comptable à l'égard de la disponibilité des fonds, tels que reproduits ci-après :

Je soussignée *Isabelle Tougas*, secrétaire/commis-comptable pour la Municipalité de Pierreville, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget de l'exercice financier 2017.

Isabelle Tougas
Secrétaire/commis-comptable

Déboursés directs

1	6138	annulé	- \$
2	6174	annulé	- \$
3	6176	Production du Lac St-Pierre - Aide financière festival Western de ND	2 000,00 \$
4	6177	Production du Lac St-Pierre - Contribution pour achat chapiteau	345,00 \$
5	6178	ADMQ - Formation du Mamot le 14 septembre 2017	125,00 \$
Sous-total des factures déjà payées			2 470,00 \$

Kilométrage, dépenses payées avec salaire

1		Lyne Boisvert -	
2		Guylaine Courchesne -	
3		Isabelle Tougas - Déplacement d'août 2017	3,50 \$
4		Lyne Bertrand -	
5		Guy Descheneaux -	
6		Sylvain Bardier - Cellulaire de juillet 2017	60,00 \$
7		Richard Fontaine -	
8		Éric Traversy -	
9		François Roy -	
10		Maxime Desmarais - Déplacement d'août 2017	118,50 \$
Sous-total des factures déjà payées			182,00 \$

Prélèvements automatiques

1		Bell Canada - Juillet 2017	1 234,79 \$
2		Hydro-Québec - juin à août 2017	4 246,80 \$
3		Ministre du revenu du Québec - Remise D.A.S. août 2017	8 280,84 \$
4		Receveur général du Canada - Remise D.A.S. août 2017	3 408,72 \$
5		RREMQ - Fond de retraite remise de août 2017	3 081,68 \$
6		Sogetel - Internet bibliothèque août 2017	18,34 \$
7		Télus Mobilité - Juillet et août 2017	140,12 \$
8		Visa Desjardins - Juillet 2017	77,42 \$
Sous-total des factures déjà payées			20 488,71 \$

Fournisseurs

1			- \$
1	6179	9253-4015 Québec inc. David Bailey - 2e fauchage des fossés	1 894,78 \$
2	6180	Buropro - Photocopies août 2017	243,24 \$
3	6181	Carrefour Action Municipale et Famille - Renouvellement d'adhésion 2017-2018	86,23 \$
4	6182	Construction & Pavage Portneuf inc. - Pavage des rues, Ally, Petit-Bois, Saint-Louis, De La Coulée	654 796,70 \$
5	6183	Dépanneur Pierreville - Essence camion août 2017	533,14 \$
6	6184	Dépanneur Beau-Soir - Diesel Tracteur août 2017	126,50 \$
7	6185	Équipements Raydan - Location fichoir 35'	31,62 \$
8	6186	Graffik Art - Billets souper spaghetti et billets de tirage	206,95 \$
9	6187	Mini Entrepôts Star - Entreposage de 3 cloches de mai à octobre 2017	229,95 \$
10	6188	Groupe Environnex - Test eaux usées	205,47 \$
11	6189	Mégaburo - Fournitures de papeterie août 2017	376,21 \$
12	6190	Patrick Morin - Beton mélange, robinet, adaptateur, manchon, colle à joint, gant, engrais plantes, bac, lubrifiant	252,62 \$
13	6191	Postes Canada - Communiqué Coop de Solidarité Shooner-Jauvin	158,30 \$
14	6192	Prodec - Sacs ordures 35 x 50 , nettoyeur urinoir, papier hygiénique	457,89 \$
15	6193	Régie d'eau du Bas Saint-François - Consommation d'eau août 2017	14 262,50 \$
16	6194	Régie des déchets du Bas Saint-François - 9/12 versement quote-part 2017, étiquette, conteneur	15 846,13 \$
17	6195	Régie d'incendie Pierreville - St-François-Du-Lac - 84, rang De L'Ile, 49 Ste-Anne	1 124,63 \$
18	6196	Remorquage J2 - Chevreuil 755, rang Du Haut -De-La-Rivière	155,22 \$
19	6197	Remorquage P.Verville - Transport d'une paque d'acier avec pompe et tuyau pour MC BM	217,30 \$

20	6198	Excavation RTL inc. - Pépîne + pelle et transport	799,07 \$
21	6199	Rouillard & Frères - Épicerie pour conférence de presse pour fête nationale	315,64 \$
22	6200	Société Saint-Jean-Baptiste du Centre-du-Québec - Décorations pour la fête nationale	485,00 \$
23	6201	Excavation Mc BM - Revenu contrat pour usine d'épuration ND	5 740,93 \$
24	6202	Enviro 5 - Service de vacuum pour usine d'épuration à ND	1 153,20 \$
25	6203	Location Robert - Conteneur 15 verges rang Chenal-Tardif	413,91 \$
26	6204	Marquage Traçage Québec - Lignage de rues 15 430.655 m.l.	3 459,58 \$
27	6205	Services techniques Simon Deschênes - Service technique pour Maxime Landry	2 230,52 \$
28	6206	ADMQ - Formation élection 7 septembre 2017	349,52 \$
29	6207	Le Groupe Zéro - Chapiteau 10 x 10	1 052,22 \$
Sous-total des factures à payer			707 204,97 \$

Total des factures du mois	730 345,68 \$
-----------------------------------	----------------------

05. PÉRIODE DE QUESTIONS

La première période de questions débute à 19h35 et se termine à 19h42.

06. ÉLECTIONS MUNICIPALES – Rémunération du personnel

CONSIDÉRANT que le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a procédé à la prépublication à la Gazette officielle du projet de Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux ;

CONSIDÉRANT que ce Règlement sera adopté à l'assemblée National lors de leur prochaine rencontre du 15 septembre ;

CONSIDÉRANT que le salaire horaire prévu au Règlement sera basé sur le salaire horaire minimum en vertu de la Loi sur les normes du travail (LNT). Par le fait même, fera en sorte qu'une augmentation du salaire horaire minimum en vertu de la LNT entraînera automatiquement une augmentation de la rémunération du personnel électoral ;

CONSIDÉRANT que le nouveau mode de fonctionnement rend nécessaire le remplacement des montants forfaitaires prévus au Règlement afin qu'ils deviennent des montants horaires pour la plupart des membres du personnel électoral (à l'exception notamment des présidents d'élection et des trésoriers) ;

CONSIDÉRANT que les rémunérations spécifiques pour le vote par anticipation, les dépouillements et la formation seront abolies et que le personnel électoral visé sera rémunéré pour les tâches en fonction du tarif prévu pour ces postes par le Règlement tel que modifié ;

CONSIDÉRANT que si un membre du personnel électoral effectue deux tâches en simultanés, les rémunérations de ces deux tâches se cumulent ;

CONSIDÉRANT le sommaire des propositions de rémunérations du personnel électoral ou référendaire et des trésoriers dans l'exercice de certaines fonctions relatives au financement politique ;

Sommaire des propositions de rémunérations du personnel électoral ou référendaire et des trésoriers dans l'exercice de certaines fonctions relatives au financement politique

Poste	Rémunération actuelle (avis 2017)	Nouvelles propositions
Président d'élection (lors d'un référendum, le greffier ou secrétaire-trésorier)	357 \$ pour la tenue du scrutin	536 \$
	238 \$ pour la tenue du vote par anticipation	357 \$
	475 \$ pour la tenue du vote par anticipation si deux jours de ce vote	713 \$

	<p>Lorsqu'une liste électorale est dressée et révisée lors de l'élection, le montant le plus élevé entre 357 \$ et le produit de la multiplication du nombre d'électeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 0,406 \$ pour chacun des 2 500 premiers - 0,123 \$ pour chacun des 22 500 suivants - 0,044 \$ pour chacun des autres 	<p>Lorsqu'une liste électorale est dressée et révisée lors de l'élection, le montant le plus élevé entre 536 \$ et le produit la multiplication du nombre d'électeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 0,406 \$ pour chacun des 2 500 premiers - 0,123 \$ pour chacun des 22 500 suivants - 0,044 \$ pour chacun des autres
	<p>Lorsqu'aucune liste électorale n'est dressée et que celle qui existe déjà est révisée lors de l'élection, le montant le plus élevé entre 212 \$ et le produit de la multiplication du nombre d'électeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 0,243 \$ pour chacun des 2 500 premiers - 0,071 \$ pour chacun des 22 500 \$ suivants - 0,025 \$ pour chacun des autres 	<p>Lorsqu'aucune liste électorale n'est dressée et que celle qui existe déjà est révisée lors de l'élection, le montant le plus élevé entre 318 \$ et le produit de la multiplication du nombre d'électeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 0,243 \$ pour chacun des 2 500 premiers - 0,071 \$ pour chacun des 22 500 \$ suivants - 0,025 \$ pour chacun des autres
	<p>Lorsqu'une liste électorale est dressée, mais n'est pas révisée lors de l'élection, le montant le plus élevé entre 212 \$ et le produit de la multiplication du nombre d'électeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 0,243 \$ pour chacun des 2 500 premiers - 0,071 \$ pour chacun des 22 500 suivants - 0,025 \$ pour chacun des autres 	<p>Lorsqu'une liste électorale est dressée, mais n'est pas révisée lors de l'élection, le montant le plus élevé entre 318 \$ et le produit de la multiplication du nombre d'électeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 0,243 \$ pour chacun des 2 500 premiers - 0,071 \$ pour chacun des 22 500 suivants - 0,025 \$ pour chacun des autres
	<p>Lorsqu'aucune liste électorale n'est dressée et que celle qui existe déjà n'est pas révisée lors de l'élection, le montant le plus élevé entre 73 \$ et le produit de la multiplication du nombre d'électeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 0,077 \$ pour chacun des 2 500 premiers - 0,023 \$ pour chacun des 22 500 suivants - 0,009 \$ pour chacun des autres 	<p>Lorsqu'aucune liste électorale n'est dressée et que celle qui existe déjà n'est pas révisée lors de l'élection, le montant le plus élevé entre 110 \$ (pour un maximum de deux heures) et le produit de la multiplication du nombre d'électeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 0,077 \$ pour chacun des 2 500 premiers - 0,023 \$ pour chacun des 22 500 suivants - 0,009 \$ pour chacun des autres
Secrétaire d'élection	Trois quarts de celle du président d'élection	Trois quarts de celle du président d'élection
Adjoint au président d'élection	Moitié de celle du président d'élection	Moitié de celle du président d'élection
Membre d'une commission de révision de la liste électorale	13 \$/heure	15,75 \$/heure
Secrétaire d'une commission de révision de la liste électorale	12 \$/heure	
Agent réviseur d'une commission de révision de la liste électorale	10 \$/heure	13,50 \$/heure

Responsable du registre ou adjoint à celui-ci qui n'est pas un fonctionnaire de la municipalité (lors de la tenue d'un référendum)	10 \$/heure	
Secrétaire de bureau de vote	87 \$	
Scrutateur	119 \$	
Préposé à l'information et au maintien de l'ordre	94 \$	14,06 \$/heure
Président et membre d'une table de vérification de l'identité des électeurs	119 \$ (président) et 87 \$ (membres)	11,25 \$/heure
Trésorier des municipalités assujetties au chapitre XIII	73 \$ pour chaque rapport de dépenses électorales d'un candidat indépendant autorisé	73 \$ pour chaque rapport de dépenses électorales d'un candidat indépendant autorisé plus 1 % des dépenses électorales déclarées au rapport
	Pour le rapport de dépenses électorales d'un parti autorisé : 27 \$ par candidats du parti lors de l'élection	Pour le rapport de dépenses électorales d'un parti autorisé : 27 \$ par candidats du parti lors de l'élection plus 1 % des dépenses électorales déclarées au rapport
	33 \$ pour chaque rapport financier d'un candidat indépendant autorisé	33 \$ pour chaque rapport financier d'un candidat indépendant autorisé
	140 \$ pour chaque rapport financier d'un parti autorisé	140 \$ pour chaque rapport financier d'un parti autorisé
	13 \$ pour chaque candidat indépendant autorisé	26 \$ pour chaque candidat indépendant autorisé
	6 \$ pour chaque candidat d'un parti autorisé	12 \$ pour chaque candidat d'un parti autorisé
		La rémunération globale du trésorier doit être inférieure à 10 000 \$

2017-09-178

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Denise Descôteaux*
Appuyée par le conseiller *Jean-Christophe Proulx*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter la rémunération du personnel électoral lors de l'élection du 5 novembre 2017, tel que présenté par la directrice générale dans le tableau ci-dessus.

Afin de donner application à cette résolution des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Salaire — greffe » 02 140 00 141

07. PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – Amélioration d'une partie de la rue Ally, rang du Petit-Bois, rang Saint-Louis et chemin de la Coulée ;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports accorde à notre municipalité une contribution financière sous l'appellation du *Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)* ;

CONSIDÉRANT que cette contribution financière a été accordée à la suite des recommandations de notre député, monsieur Donald Martel ;

CONSIDÉRANT que cette contribution financière maximale de 15 000 \$ ne peut être utilisée à d'autres fins que celles pour lesquelles elle est octroyée soit, les travaux pour l'amélioration d'une partie de la rue Ally, rang Petit-Bois, rang Saint-Louis et chemin de la Coulée effectués par l'entreprise CONSTRUCTION ET PAVAGE PORTNEUF INC. aux coûts de ± 569 512,24 \$ (taxes en sus) ;

2017-09-179

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par la conseillère *Mélanie Provencher*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver les dépenses pour les travaux exécutés sur une partie de la rue Ally, rang Petit-Bois, rang Saint-Louis et chemin de la Coulée, pour un montant subventionné de 15 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les rues dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Entretien des chemins ensemble-Pierreville » 02 320 00 521

08. TRAVAUX D'ASPHALTAGE – Décompte final autorisation de paiement Construction Pavage Portneuf

CONSIDÉRANT la résolution 2017-04-083 demandant des soumissions par voie électronique, par l'entremise du système *SEAO*, pour une partie de la rue Ally et une partie des rangs Petit-Bois et Saint-Louis ainsi qu'une partie du Chemin de la Coulée ;

CONSIDÉRANT la résolution 2017-08-164 modifiant le contrat attribué à l'entrepreneur *CONSTRUCTION PAVAGE PORTNEUF* ;

CONSIDÉRANT le décompte final dans le cadre du projet en titre pour les travaux réalisés au 11 août 2017 ;

2017-09-180

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Mélanie Provencher*
Appuyée par le conseiller *Marcel Lavoie*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser un paiement à l'entrepreneur *CONSTRUCTION PAVAGE PORTNEUF* pour le décompte final au montant de 569 512,24 \$ (taxes en sus) pour les travaux d'asphaltage des rues mentionnées ci-haut réalisés au 11 août 2017.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Entretien des chemins ensemble-Pierreville » 02 320 00 521

09. FAUCHAGE DES ABORDS DES ROUTES – Demande de soumissions

CONSIDÉRANT que le contrat pour le fauchage des abords des routes nous appartenant a pris fin en août 2017 ;

CONSIDÉRANT que les membres de ce conseil désirent demander des soumissions par invitation ainsi qu'une publication dans un journal local ;

2017-09-181

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Jean-Christophe Proulx*
Appuyé par la conseillère *Denise Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de publier dans le journal *L'Annonneur* l'appel d'offres par lequel seront demandées des

soumissions, pour le fauchage et la coupe de branches s'il y a lieu, des abords des routes à Pierreville ;

QUE les soumissions déposées devront comporter un prix pour une année, soit pour la saison estivale 2018 ainsi qu'un prix pour les trois prochaines saisons, à savoir pour les années 2018-2019-2020 ;

QUE le fauchage devra être fait sur toutes les routes appartenant à la municipalité de Pierreville, en plus des secteurs suivants :

- Sur la route 226 – À partir de l'intersection du rang Saint-Jacques et de la route de la Ligne, sur toute sa longueur jusqu'à Pierreville, comprenant la côte Tremblay et le chemin donnant accès à l'usine d'épuration des eaux usées ;
- Sur la route de la Ligne – Des deux côtés du chemin, à partir de l'intersection du rang Saint-Jacques et de la route de la Ligne, sur toute sa longueur jusqu'à la route 132 ;
- Sur la route 226 – À partir de l'intersection du rang Chenal-Tardif et rang de l'Île, sur toute la longueur du Chenal-Tardif ;
- Sur le rang de l'Île – Sur toute sa longueur y compris la partie appartenant au MTQ (Route 226)
- Sur les rues Industrielle - Sur toute sa longueur sur les deux côtés des rues
- Sur la rue Ally – Sur le côté de la rue adjacent à la rivière
- Sur la route 132 – Sur toute sa longueur, sur les deux côtés

ÉGALEMENT, le fauchage devra être fait à l'occurrence deux fois par année, à savoir :

- Fraîchement fauchées pour la Saint-Jean-Baptiste — le 24 juin ;
- Fraîchement fauchées pour la 3^e fin de semaine du mois d'août ;

QUE les travaux doivent être exécutés au moins jusqu'au centre du fossé, à l'aide d'une faucheuse à disque et d'une débroussailleuse à bras télescopique ;

QUE les soumissions portant la mention « *Fauchage des abords des routes — 2018* » devront être parvenues, avant le *mercredi 4 octobre — 11 h* au bureau municipal, situé au 26, rue Ally à Pierreville, pour une ouverture publique ;

10. DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS – Demande de soumissions

CONSIDÉRANT que les trottoirs de la rue Georges et Maurault doivent être déneigés pour assurer la sécurité des citoyens ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à un appel d'offres par invitation pour l'entretien des trottoirs de la municipalité, à savoir ;

*Les trottoirs de la rue Georges des deux côtés,
entre les rues Maurault et Gill
Les trottoirs des deux côtés de la rue Maurault,
entre le Ultramar et la rue Lieutenant-Paul-Comtois*

EN CONSÉQUENCE,

2017-09-182

Il est proposé par la conseillère *Mélanie Provencher*
Appuyée par la conseillère *Denise Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de procéder à l'appel d'offres par invitation pour le déneigement des trottoirs des rues mentionnés ci-haut ;

DE MANDATER la directrice générale, madame Lyne Boisvert afin qu'elle prépare un document d'appel d'offres pour le déneigement des trottoirs municipaux des rues Georges et Maurault, tel que mentionné ci-haut ;

QUE l'appel d'offres sera demandé pour l'hiver 2017-2018 ainsi que pour les trois prochaines années, soit les hivers 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020 ;

QUE les soumissions scellées, portant la mention : « *Déneigement trottoirs municipaux* » devront être déposées au bureau municipal au 26, rue Ally à Pierreville, le *mercredi 4 octobre à 10 h 30* pour une ouverture publique. La prise en considération sera faite lors de la séance régulière du 13 novembre ;

QUE le conseil municipal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions ni à encourir aucuns frais, ni aucune obligation envers l'un ou l'autre des soumissionnaires.

11. DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS, secteur Notre-Dame — Demande de soumissions par invitation

CONSIDÉRANT l'échéance du contrat de déneigement des stationnements municipaux ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à un appel d'offres par invitation pour l'entretien des stationnements dans le secteur Notre-Dame, à savoir ;

*Stationnement de l'église
Usine d'épuration sur toute sa longueur
Coin de la rue Desmarais et de la rue Principale
Bornes-fontaines (quantité 11)*

EN CONSÉQUENCE,

2017-09-183

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par la conseillère *Denise Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de procéder à l'appel d'offres par invitation pour le déneigement des stationnements mentionnés ci-haut ;

DE MANDATER madame Lyne Boisvert afin qu'elle prépare un document d'appel d'offres pour le déneigement des stationnements du secteur Notre-Dame tel que mentionné ci-haut ;

QUE l'appel d'offres sera demandé pour l'hiver 2017-2018 ainsi que pour les trois prochaines années, soit les hivers 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020 ;

QUE les soumissions scellées portant la mention « *Déneigement stationnements 2018 - secteur Notre-Dame* » devront être déposées au bureau municipal au 26, rue Ally à Pierreville, le *mercredi 4 octobre à 10 h* pour ouverture publique. La prise en considération sera faite lors de la séance régulière du 4 octobre prochain ;

QUE le conseil municipal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions ni à encourir aucuns frais, ni aucune obligation envers l'un ou l'autre des soumissionnaires.

12. VARIA

Aucun point n'ayant été ajouté, nous poursuivons l'assemblée

13. DOCUMENTS DÉPOSÉS

Aucun document n'est déposé pour cette séance.

14. RAPPORT DES RENCONTRES DES ÉLUS DURANT LE MOIS

Mesdames Denise Descôteaux, Mélanie Provencher et messieurs Jean-Christophe Proulx, Marcel Lavoie et Michel Bélisle, ainsi que monsieur le maire, André Descôteaux font état des rencontres auxquelles ils ont assisté le mois dernier.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

La seconde période de questions débute à 20h05 et se termine à 20h31

Quelques citoyens, citoyennes posent des questions sur ces différents sujets :

- La fête National
- La réforme cadastrale
- Le trop perçus des agriculteurs
- Le fauchage des routes
- Le déneigement des trottoirs
- Comité des loisirs
- Manque de signalisation

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2017-09-184

Il est proposé par la conseillère *Mélanie Provencher*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à 20h31.

André Descôteaux, maire

Lyne Boisvert, directrice générale